

# CERTIFICAT

## LIZENN GROUPE

N° de déclaration d'activité : 53220836122

*En l'application :*

- ✓ Du décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle,
- ✓ Du décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L. 6313-3 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail,
- ✓ De l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019
- ✓ Du décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- ✓ Du Guide de lecture du Référentiel National Qualité publié sur le site du ministère du travail,
- ✓ Du programme de certification PG25 d'ATALIA Certification
- ✓ Du décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant sur les dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L6316-1 du code du travail.
- ✓ De l'arrêté du 30 décembre 2021 fixant la date limite de financement pour les organismes de formation en cours de certification qualité au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prolongeant l'autorisation de réaliser l'audit initial à distance.

**ATALIA Certification**, certifie que l'organisme cité ci-dessus a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par le :

### Référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences

Pour les activités suivantes :

- ☒ L6313-1- 1° Actions de formation
- ☐ L6313-1- 2° Bilan de compétences
- ☐ L6313-1- 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience
- ☐ L6313-1- 4° Actions de formation par apprentissage

*et est déployé sur le site suivant :*

**La Barricade, 22170 PLERNEUF**

*Sous réserve du respect des caractéristiques certifiées,*

*ce certificat est valable du 02 juin 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2025.*

**Certificat N° ATA 696 2022**



Le Représentant Légal

JM. LEGAGNEUR